

PISCINE INTERCOMMUNALE

Rue du moulin – 57260 Val de Bride

PISCINE VAL DE BRIDE - SYNDICAT INTER-COMMUNAL

La piscine du syndicat inter-communal se situe rue du moulin, à Val de Bride (57260).



Le complexe est situé à l'écart du village et comporte un vaste parking :



A l'intérieur, deux types d'espace de vestiaires sont proposés : des cabines individuelles, avec casiers d'une part (voir ci-dessous) et d'autres parts, 4 vestiaires collectifs :



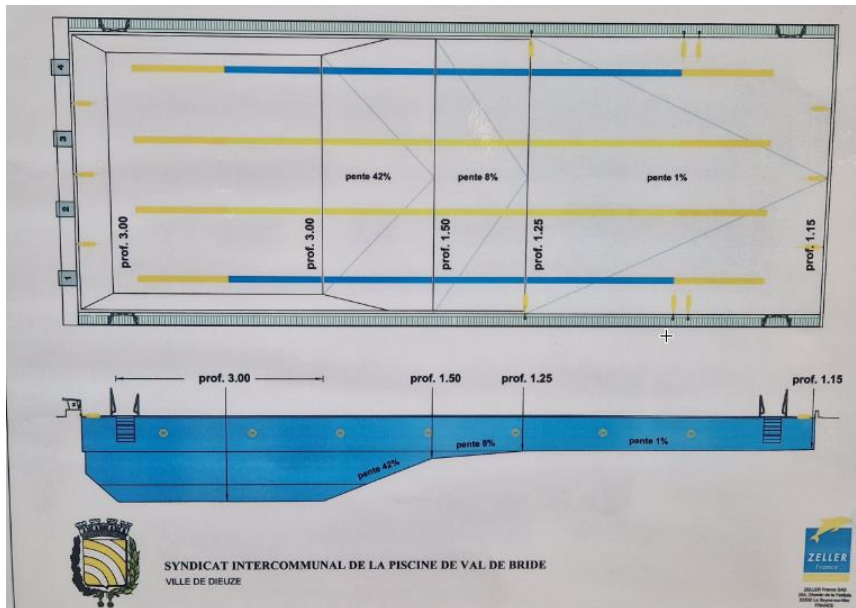
UTILISATION FEDERALE SUBAQUATIQUE :

L'association « les palmés de la seille », bénéficie de la piscine, dans son intégralité, lors de séances se déroulant le mardi soir (Plongée), le samedi matin (Apnée, NAP, TSC et Plongée), le samedi soir (TSC) et le dimanche matin (NAP)

ESPACE « GRAND BASSIN » et « PETIT BASSIN »

Le plus grand des bassins est dimensionné comme suit : 25 m x 10 m.

Il accueille 4 lignes d'eau ; la profondeur varie de 1,15 mètres à 3 mètres de profondeur, sur un fond plat :

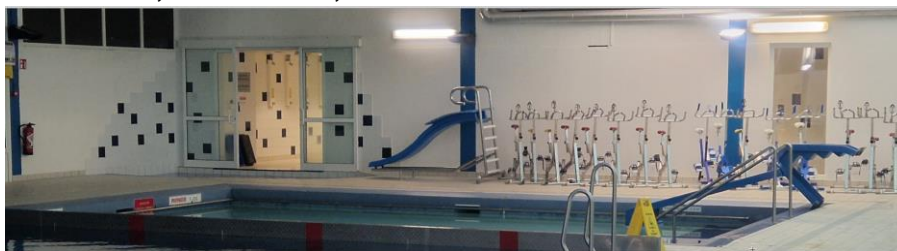


Le GRAND BASSIN est à surface avec débordement, avec un revêtement INOX, ce qui permet une utilisation verticale et horizontale, de ventouses simples et doubles.



Le « PETIT BASSIN » est dimensionné comme suit : 10 m x 8 m !

La profondeur varie de 0,80 mètres à 1,40 mètres :



Le P.O.S.S. est disponible, au format papier ou au téléchargement à l'accueil :



Oxygène, DAE sont disposés immédiatement en périphérie des bassins .

Une infirmerie est directement accessible, avec un lit, une planche de sortie (derrière la porte).



Le plan des locaux est affiché et présent les informations suivantes.

Le lieu de rassemblement désigné en cas de problème est situé à l'extérieur, sur le parking, sur les lignes ZEBRA.

PARTICULARITES SPECIFIQUES !

Les accessoires pouvant occasionnés des rayures volontaires sont à prohiber : exemple, geuse, ayant un contact direct, sur le fond et les parois en inox.

Certains sacs (notamment les sacs de plongée) et shorts/maillot de bain sont interdits :



Au niveau des sac...

seuls les sacs à filets sont autorisés au bord des plages.

Les sacs de plongée doivent rester au vestiaires.

IDEM, pour les housses d'arbalète.

Matériel pédagogique à disposition :

- Le matériel suivant est librement disponible pédagogiquement : Planches, pull bull, mannequins.
- Des tapis et autres accessoires, identifiés avec des fiches d'alerte ne doivent également pas être utilisés (notamment matériel dédié aux bébés nageurs). Merci de respecter scrupuleusement ceux-ci.
- La douche est obligatoire avant l'accès aux plages et bassins. Le matériel provenant de source extérieure à la piscine doit obligatoirement transiter par les vestiaires, puis le pédiluve.
- Les chariots de transports (exemple sacs de plongée à roulette ou diable permettant de bloc de plongée sont interdits).
- Le port du bonnet de bain n'est pas obligatoire !
- La température de l'eau des bassins généralement enregistrée est de 29 °c !